Image not found or type unknown

Agression sexuelle : la victime est la première et la seule victime ....

publié le **16/05/2011**, vu **1767 fois**, Auteur : Legavox - Droit et justice

DSK sera-t-il condamné ou non ? Seul un jugement définitif le dira, et nous en sommes loin. Nous connaissons, partiellement, la thèse de la victime, mais nous ignorons tout des éléments décisifs de l'enquête et de la thèse de la défense.

DSK risque gros, très gros. Son avenir politique est râpé, mais surtout il encourt des années de prison. Il proteste de son innocence. J'ai bien en tête le visage de personnes accusées, qui protestaient contre toutes les apparences, et dont l'innocence a finalement été reconnue. A l'examen des faits s'ajoute la procédure, et ses règles. L'affaire n'est pas finie ; elle commence, et ses avocats seront très combattifs.

Mais la retenue qui s'impose vis-à-vis de l'accusé vaut pour la victime, et ce que je vois apparaitre depuis hier matin est consternant.

Je passe évidemment sur toutes les grandes déclarations bidonnées de notre joyeux monde politique sur les violences faites aux femmes. Avec ce législateur qui fait de la gonflette en votant la loi réprimant la simple violence psychologique dans le couple… alors qu'il sait très bien que faire enregistrer une plainte pour violences est loin d'être évident pour les femmes. Je n'oublie pas non plus que les députés ont rendu hommage debout, et en séance, à un de leur collègue qui venait de se suicider après avoir abattu sa femme à bout portant, parce qu'elle le quittait.

Non, je n'ai pas découvert hier que le discours sur les violences contre les femmes manquait cruellement de contenu. En revanche, je n'imaginais pas ce mépris profond et serein pour une femme qui vient de porter plainte pour viol, et dans des conditions suffisamment circonstanciées pour que la police, puis un procureur, enchaînent.

Il y a deux personnes en cause, et ce qu'elles disent mérite une égale considération pour les observateurs que nous sommes.

DSK conteste les charges. Dont acte. Nous ne savons rien de la thèse de DSK. Ne s'est-il rien passé ? S'est-il passé quelque chose, mais qui n'était qu'une équivoque ? Est-ce un complot, une manipulation ? Ses avocats s'exprimeront. Je dis quand même que le menottage dans le dos d'une personne qui ne présente aucun risque de fuite est un abus, de même qu'exposer cet homme menotté aux photographes. C'est peut être courant aux US, mais c'est illégal en France, et à juste titre.

Mais, en parallèle, quel mépris pour ce que dit cette femme ! Comment accuser d'être l'outil d'un complot cette jeune femme humble, vivant avec sa fille, salariée appréciée par son employeur dans sa manière de servir et dans son comportement ?

Sa thèse, tout le monde la connait, et elle a été prise en compte immédiatement par la police puis après plus de huit heures d'examen, par le procureur. Ce n'est pas une veille histoire qui ressort

opportunément. Dans les minutes qui ont suivi, elle s’est précipité vers ses collègues et son directeur pour parler, et demander à la police de venir.

Cette femme peut demain dire qu’il ne s’est rien passé, et le procès prendra fin. Mais ce qu’elle a dit aujourd’hui mérite la plus grande attention, car si cette thèse est vraie, cette femme a été victime d’une agression sexuelle, une blessure terrible qui marquera sa vie.

Les victimes qui portent plainte savent que deux malheurs se conjuguent : l’agression qu’elles viennent de subir, et l’enquête qui commence. Et il en est pour la femme de service du Sofitel comme toutes les victimes. Elles ne demandent rien à personne, se trouvent agressées, et elles vont devoir affronter les mises en cause qui découlent de toute procédure. Il faut des preuves, et c’est l’objet des enquêtes, conduites par des équipes spécialisées de la police.

Mosco, le Guen, Savary, et toute la chorale ont entonné l’air du « complot », de la « manipulation ». Complot de quoi ? Comment ? Qu’attendent-t-il pour saisir la justice ? Il est profondément choquant qu’à aucun moment ils n’émettent l’hypothèse que la victime puisse être sincère, car cela revient à la condamner, sans présomption d’innocence, à l’infraction de dénonciation calomnieuse.

La question posée à la justice de New York, c’est un des décideurs les plus puissants du monde qui agresse une femme issue de la plus humble des sociétés. Le fait que les responsables politiques de Gauche soient incapables d’intégrer cette question dans leurs analyses montre que s’ils mettent des guillemets à « victime », je dois les mettre à « de Gauche ».

Sources : Actualités du droit

http://lesactualitesdudroit.20minutes-blogs.fr/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés